

92.3469

Interpellation Epiney
Bestellungen des EMD
in von der Truppe benützten
und von Arbeitslosigkeit
betroffenen Regionen
Commandes de matériel militaire
dans les régions supportant
les nuisances et touchées
par le chômage

Wortlaut der Interpellation vom 1. Dezember 1992

Die Bevölkerung der Bergkantone ist die Speerspitze der Landesverteidigung.

Auf dem Gebiet des Kantons Wallis findet ein Viertel der Schiessübungen der Fliegerabwehrtruppen statt, die in der Schweiz durchgeführt werden, sowie 10 Prozent der Kurse. Auf diese Region entfällt nur ein geringfügiger Teil der Aufträge des EMD (1,5 Prozent).

Hinzu kommen die Zahl der Arbeitslosen, die Krise in der Industrie und der Abbau der Bundesstellen.

Ist das Eidgenössische Militärdepartement aufgrund dieser Tatsachen und wie kürzlich versprochen bereit:

1. bei der Vergebung der folgenden Aufträge Walliser Unternehmen zu berücksichtigen:

a. Kauf von 500 Anhängern für Militärfahrzeuge; in diesem Fall verfügt ein Unternehmen über das Know-how und die notwendigen Fachleute;

b. Beschaffung von 2000 leichten Militärlastwagen (Duro oder Unimog), für welche Unternehmen wie die Alusuisse oder Metalléger SA die Teile aus Aluminium herstellen und liefern könnten;

2. dem ausschreibenden (deutschschweizerischen oder ausländischen) Konsortium vorzuschreiben, dass es im Sinne einer gesunden Konkurrenz auch Westschweizer Unternehmen berücksichtigt, nicht wie beispielsweise im Projekt Duro, für das nur ein Unternehmen aus dem Jura, das Achsen herstellt, in Frage kam?

Texte de l'interpellation du 1er décembre 1992

Vu que la population de montagne constitue le fer de lance de la défense nationale;

vu que le canton du Valais supporte notamment le quart des tirs DCA de Suisse ainsi que le 10 pour cent des cours;

vu que cette région ne touche que des miettes sur le plan des commandes militaires (1,5 pour cent);

vu le haut taux de chômage et la crise du secteur industriel;

vu la diminution des effectifs du personnel fédéral;

le Département militaire fédéral est-il prêt, comme promis précédemment:

1. à prendre en considération des entreprises valaisannes lors de l'attribution des commandes suivantes:

a. achat de 500 remorques militaires pour lesquelles une entreprise possède le savoir-faire et le personnel qualifié;

b. acquisition de 2000 camionnettes militaires (Duro et Unimog) pour lesquelles des entreprises comme Alusuisse ou Metalléger SA pourraient fournir et exécuter les parties en aluminium;

2. à imposer au consortium adjudicataire (suisse allemand ou étranger) des entreprises romandes dans le cadre d'une saine concurrence, alors que, par exemple, dans le projet Duro, seule une entreprise jurassienne, fabriquant des axes, a été retenue?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Chevallaz, Comby, Cotti, Couchepin, Darbellay, Ducret, Gobet, Hildbrand, Schmidhalter, Theubet, Zwahlen (11)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Déjà en 1979, le chef du Département militaire fédéral créa un groupe de travail, nommé Koberio (groupe de coordination pour le maintien des places de travail du DMF dans les régions de montagne).

En 1987, l'Ecole des hautes études commerciales de Saint-Gall, mandatée par le DMF en accord avec la Conférence de la direction militaire des cantons de montagne et sur intervention du gouvernement valaisan, fut chargée d'établir un bilan des avantages et des inconvénients des activités militaires en Valais ainsi que de proposer des mesures appropriées dans le sens d'une péréquation économique.

Il résulte de cette étude scientifique que la part des inconvénients militaires subis par le canton du Valais, par exemple, la présence de la troupe, le bruit de l'aviation, le bruit des tirs, l'utilisation des terrains, la pollution de l'air ainsi que les impacts négatifs sur le paysage, est jusqu'à deux fois et demie plus élevée que la part des avantages revenant au canton sous la forme de places de travail, de commandes du DMF, d'investissements, de dépenses de la troupe, d'indemnités, ou d'autres prestations.

Le 25 avril 1988, M. Koller, conseiller fédéral, déclarait devant la Société de statistique et d'économie à Bâle ce qui suit

(page 15): «L'offre des places de travail du DMF va être essentiellement augmentée dans les régions de montagne, on doit au moins essayer d'en créer dans le domaine de l'économie privée à l'aide d'une politique de remise de commandes appropriée à la politique régionale»;

(page 19): «Bien que ce ne soit pas, selon les dispositions légales compétentes – comme par exemple l'organisation militaire – un devoir du DMF de faire de la politique régionale explicite, il existe de bonnes raisons d'élargir à l'avenir l'engagement politico-régional du DMF.»

D'abord, une part considérable de l'instruction a lieu dans les régions de montagne et est la cause d'immixtions de toutes sortes. Ces charges doivent être compensées par des utilités appropriées.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 17. Februar 1993

Rapport écrit du Conseil fédéral

du 17 février 1993

Les préoccupations liées à la politique régionale sont prises au sérieux par le DMF. Ce dernier a précisé en effet, dans ses lignes directrices concernant la politique d'armement pour la législature 1992 à 1995, qu'il importait, en matière d'adjudication, de s'efforcer de procéder à une distribution régionale équitable des commandes. Selon les possibilités, il convenait également de tenir compte des nuisances particulières dues à la présence militaire. Les possibilités concrètes dont dispose le DMF pour exercer une influence directe sur l'adjudication des commandes sont toutefois limitées par la libre concurrence.

Lors de l'adjudication des commandes, les conditions-cadres valables pour tous les services d'achat de la Confédération doivent être respectées. Est déterminante à cet effet l'ordonnance sur les achats du Conseil fédéral (RS 172.056.13), qui accorde la priorité au régime de la libre concurrence et exige que les services d'achat ne prennent en considération que les offres les plus avantageuses. C'est la raison pour laquelle le DMF ne peut répartir son portefeuille de commandes en fonction de quotas régionaux impératifs.

Dès lors, les commandes publiques ne sauraient être utilisées pour équilibrer les différentes structures économiques propres à chaque région de Suisse et les problèmes liés à la politique régionale doivent être résolus par d'autres voies.

En ce qui concerne les projets cités par l'auteur de l'interpellation, le DMF s'est attaché dès le début à informer à temps les éventuels fournisseurs établis dans les régions particulièrement touchées par le chômage sur les possibilités concrètes de réaliser des affaires.

Projet «remorques»

L'acquisition d'une nouvelle série de remorques à un essieu est prévue pour 1994. Les entreprises valaisannes intéressées sont invitées à soumettre leurs offres; l'adjudication aura

lieu conformément à l'ordonnance sur les achats de la Confédération.

550 remorques à deux essieux sont prévues au programme d'armement 93. Celles-ci seront acquises, dans le cadre d'une 5e série, auprès de l'Entreprise générale Frech-Hoch SA à Sissach. Un changement de fournisseur ne paraît pas indiqué en l'occurrence, notamment compte tenu du fait qu'il a été possible d'obtenir un droit de regard sur le calcul des prix. Il ne serait pas justifié en outre de développer chez un second fournisseur une infrastructure et un savoir-faire déjà existants. Une participation n'est cependant pas exclue en ce qui concerne les fournitures à l'Entreprise Frech-Hoch SA qui a été informée à ce sujet. Elle est prête à offrir sa collaboration sur la base de la libre concurrence.

Projet «voitures de livraison tout terrain»

Des considérations analogues entrent en ligne de compte à cet égard. Le DMF a connaissance du fait que les fournisseurs valaisans concernés ont fait usage de l'offre de renseignements qui leur a été présentée par les deux concurrents Mercedes et Bucher-Guyer lors de séances d'information publiques à Zurich, Berne et Genève. Des demandes d'offres ont déjà été faites.

Dans le cadre de ses futurs projets, le DMF mettra également tout en oeuvre pour que les entreprises valaisannes mentionnées par l'auteur de l'interpellation, comme d'autres fournisseurs éventuels de cette région, soient de nouveau invités à soumettre leurs offres.

Erklärung des Interpellanten: nicht befriedigt
Déclaration de l'interpellateur: non satisfait

92.3552

Interpellation von Felten

Fremdenfeindliche Szenarien in ZGV-Uebung

Scénarios xénophobes lors d'un exercice de défense générale

Wortlaut der Interpellation vom 17. Dezember 1992

Im Rahmen einer sogenannten «kombinierten Uebung» und unter Leitung und Verantwortung der Zentralstelle für Gesamtverteidigung (ZGV) wurde letzten Oktober in den beiden Basler Halbkantonen die Uebung «Ponte» durchgeführt. Dabei wurde unter anderem davon ausgegangen, dass Asylbewerberinnen und -bewerber die Redaktionen der beiden regionalen Zeitungen besetzten. Dabei soll es – immer laut Szenario – je zehn Tote gegeben haben. Ueber diese Uebungslage wurde ausführlich in den Nordwestschweizer Medien berichtet.

Ich frage den Bundesrat an:

1. Aufgrund welcher Ueberlegungen wurde dieses Szenario entwickelt? Wie stellt er sich zu seinem zumindest latent rassistischen Inhalt?
2. Ist der Bundesrat nicht auch der Meinung, dass die Gefahr umgekehrter Angriffe auf Unterkünfte zurzeit auch in der Schweiz wesentlich grösser ist?
3. Teilt der Bundesrat die Ansicht, dass solche Szenarien dazu geeignet sind, den Fremdenhass und Rassismus mit all seinen entsetzlichen Konsequenzen zu schüren?
4. Sind oder waren solche absurden Szenarien auch in anderen Uebungen aufgestellt worden?
5. Wie stellt sich der Bundesrat zu den Aussagen eines Obersten in einem Zeitungsinterview, der es bedauert, «gewisse Szenarien nicht beim Namen nennen (zu) können» und gleich anschliessend in diesem Zusammenhang auch die Arbeitslosen als mögliche Gewalttäter nennt?

6. Was gedenkt der Bundesrat zu unternehmen, dass solche gefährliche «Ausrutscher» auch in Gesamtverteidigungsübungen auf Bundes-, aber auch auf kantonaler Ebene und in der Armee nicht mehr vorkommen?

Texte de l'interpellation du 17 décembre 1992

L'exercice «Ponte» réalisé en octobre dernier dans les deux demi-cantons de Bâle sous la direction de l'Office central de la défense (OCD) se fondait sur un scénario dans lequel des requérants d'asile occupaient les rédactions des deux journaux de la région, occasionnant la mort de 20 personnes. Les médias du nord-ouest de la Suisse se sont largement fait l'écho de cet exercice.

Je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Quelles réflexions ont présidé à l'élaboration de ce scénario? Que pense le Conseil fédéral de son contenu implicitement raciste?
2. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis que les risques d'agression contre des centres de requérants se sont accrus dans notre pays également?
3. Le Conseil fédéral pense-t-il lui aussi que de tels scénarios sont de nature à attiser la xénophobie et le racisme, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner?
4. D'autres exercices se fondaient-ils sur des scénarios aussi absurdes?
5. Que pense le Conseil fédéral des déclarations faites à un journal par un colonel qui regrettait de ne pouvoir, dans certains scénarios, appeler les choses par leur nom, et ajoutait, un peu plus loin, que les chômeurs étaient également des agresseurs potentiels?
6. Que pense faire le Conseil fédéral pour éviter que tels dérapages ne se reproduisent, que ce soit lors d'exercices de défense générale organisés par la Confédération ou par les cantons, ou au sein de l'armée?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aguet, Bäumlín, Bodenmann, Brügger Cyrill, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, de Dardel, Eggenberger, Fankhauser, Goll, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Jeanprêtre, Leemann, Leuenberger Moritz, Mauch Ursula, Rechsteiner, Ruffy, Steiger, Strahm Rudolf (23)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die Urheberin verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 17. Februar 1993

Rapport écrit du Conseil fédéral

du 17 février 1993

1. Die Uebungen im kombinierten Einsatz von zivilen und militärischen Mitteln haben zum Zweck, die Zusammenarbeit von Behörden und ihren Führungsstäben mit Kommandostäben der Armee in ausserordentlichen Lagen unter möglichst realistischen Bedingungen zu schulen. Um diesem Anspruch gerecht zu werden, müssen Uebungen mit Szenarien angelegt werden, die eine möglichst breite Palette von denkbaren machtpolitischen und nicht machtpolitischen Gefahren und Risiken schildern. Dazu gehören technische Katastrophen, Versorgungsengpässe, Epidemien, Flüchtlingsprobleme, terroristische Aktionen, Auseinandersetzungen zwischen fundamentalistischen Gruppen usw.

Im Szenario der Uebung «Ponte» wurden bewusst zahlreiche Ereignisse geschildert, wie sie heute auftreten können und in Europa zum Teil auch schon vorgekommen sind. Die Besetzung von Zeitungsredaktionen durch Asylbewerber war eines von mehreren hundert Ereignissen, mit denen die Uebungsteilnehmer vor Probleme gestellt werden sollten. Der Bundesrat vermag in dem Szenario keinen «latent rassistischen Inhalt» zu erkennen.

2. Die gewaltsamen Uebergriffe auf Unterkünfte von Asylsuchenden in unserem Land erfüllen den Bundesrat mit Besorgnis; er ist froh, dass deren Zahl in jüngster Zeit zurückgegangen ist. Gerade dieses Thema war auch Bestandteil der Uebung «Ponte»: Die teilnehmenden Führungs- und Fachor-

Interpellation Epiney Bestellungen des EMD in von der Truppe benützten und von Arbeitslosigkeit betroffenen Regionen

Interpellation Epiney Commandes de matériel militaire dans les régions supportant les nuisances et touchées par le chômage

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3469
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	602-603
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 471

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.